



Infraction au permis de construire pour déplacement d'une cheminée

Par Gzaza

En cours de travaux de réhabilitation d'une grange de village en habitation individuelle, j'ai été amené à déplacer l'implantation d'une cheminée par rapport à celle indiquée sur les plans du permis de construire. Un voisin mal intentionné m'accuse d'avoir commis une infraction par rapport au permis autorisé. Peut-on vraiment considérer que cette modification est une infraction au permis de construire ?

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50